



Le programme détaillé en architecture

Le programme détaillé est document qui précise **les besoins, les exigences et les objectifs** d'un projet architectural. Il s'agit d'un outil essentiel, qui permet de guider les équipes de conception. Ce, afin de garantir que le projet réponde aux besoins des utilisateurs. Tout en respectant les contraintes techniques, réglementaires et stratégiques ! On vous en dit plus.

Qui ?

Plusieurs acteurs interviennent dans la démarche de programmation :

- On commence par le **programmiste** (c'est **nous** !!). Il rédige le programme en s'appuyant sur les études préalables réalisées. On vous explique son rôle clé dans l'article « **Être programmiste, c'est quoi ?** »
- Les **usagers** ou futurs usagers du bâtiment. Dans une démarche participative, ils échangent avec le programmiste pour que le document recense correctement les **besoins** et les **attentes** en termes de fonctionnement et d'exploitation maintenance.
- La **maîtrise d'ouvrage** du projet. C'est l'acteur qui valide le programme. Il participe activement à la définition des **enjeux stratégiques** et des **ambitions environnementales** du projet.
- Les **architectes** et les bureaux d'études de l'**équipe de maîtrise d'œuvre**. Ce sont les destinataires principaux du programme. Ce dernier leur sert de référence et s'apparente au cahier des charges pour la conception et la réalisation du projet.

Quand ?

Dans notre article sur les **cinq erreurs à éviter en programmation architecturale**, nous avons expliqué l'importance de réaliser le programme au **bon moment**. Le programme, à destination de l'équipe de maîtrise d'œuvre, est naturellement à rédiger avant la consultation des architectes qui vont dessiner et concevoir le projet.

Mais le rédiger trop tôt n'est pas une solution non plus, au risque de devoir revenir en arrière et de perdre du temps et de l'argent. Les **études préalables** sont essentielles à la rédaction d'un programme détaillé solide et clair. Leur contenu sert de bases fondatrices au programme.



Quoi ?

Un programme détaillé décrit de la manière la plus exhaustive possible **les besoins, les exigences et les objectifs du projet**. Il sert de référence tout au long de la conception et de la réalisation. Voici ses principaux composants :

- **Objectifs du projet** : énoncer clairement les finalités et ambitions du projet (fonctionnalité, orientations architecturales et paysagères, impact social, environnemental)
- **Contraintes réglementaires et de site du projet** : inclure les règlements d'urbanisme, récapituler les caractéristiques du site et des bâtiments existants le cas échéant
- **Description détaillée des espaces nécessaires** : cibler le besoin, dresser la liste des différents locaux qui vont composer le bâtiment en précisant leur surface, leur usage et les relations entre eux
- **Exigences techniques** : définir les normes à respecter, les objectifs à atteindre, poste par poste (gros œuvre, second œuvre, accessibilité, acoustique, sécurité, etc.)
- **Ambitions environnementales** : considérer l'impact écologique du projet et les solutions durables envisagées
- **Budget et planning** : établir une estimation des coûts des travaux et un calendrier prévisionnel, donner un objectif aux équipes de maîtrise d'œuvre sur ces aspects opérationnels

Un des principaux enjeux dans la rédaction d'un programme réside dans la recherche d'exhaustivité dans la description des **attentes** et des **contraintes** formulées par la maîtrise d'ouvrage. Ce, tout en s'assurant de ne pas être trop restrictif. C'est essentiel pour assurer la créativité et l'innovation architecturale et technique (cf. [notre article sur le sujet](#)).



Un programme détaillé, à la sauce Florès !

Chez Florès, le programme est composé de plusieurs volets pour plus de clarté :

1. **L'analyse environnementale de site** (en cas de construction neuve) ou le **diagnostic de l'existant** (en cas de réhabilitation)

2. Le **programme architectural et fonctionnel**, précisant le fonctionnement détaillé du projet et les orientations urbaines, architecturales et paysagères
3. Les **fiches descriptives par espace**, détaillant les caractéristiques fonctionnelles et techniques de chaque local
4. Le **programme technique et environnemental**, indiquant des préconisations et des prescriptions à prendre en compte pour le projet

Pas simple de concilier prescriptions et liberté de conception, et c'est tout l'enjeu que se donne Florès dans la rédaction d'un programme détaillé ! Le programme, plus qu'un cahier des charges à destination des maîtres d'œuvre, doit être vu comme un **outil collaboratif** et un **guide**. Ceux-ci facilitant la conception et la réalisation d'un projet qui tient compte des attentes fonctionnelles des usagers, des orientations stratégiques de la maîtrise d'ouvrage et des idées innovantes, créatives et techniques propres aux métiers de conception. Bref, le mieux c'est de travailler avec Florès pour voir ce dont on parle !

I.M.